mile samura inini ettes ab tersea

on s'abonne i mini

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

to pupilier des ou parto INSERTIONS, et annoncer, la lighe. 1 , 10 c.

RESERVES SUNT FAITES Du droit de refusor is publication des insertions recues of même payées, instructivation dans co dernier cae; let du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiques dolvent être remis au bureau duction, avant midi.

Les manuscrits déposts ne

on s'abonne :

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS DIVERS

ou en envoyant un mandat mare b abarado nois de en envoyant un manuel

A paris,

traire. - L'abonnement delt être payé d'avance.

Au commencement de l'annimule gouver Au bureau du Journal & supinnalind inomon

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-paire. — L'abonnement delt être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté. These-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

he aso no eldSAUMUR lenner el enhas

18 Octobre 1882.

unnet sous is Monche. Doux voix sormat Chronique générale. a veix du duc de l'ambridge, commandan

so chet de l'armée britannique, et la voix de d lade conseil des ministres.

Le conseil, présidé hier matin par M. Grévy, a été long et orageux de liares en len

La délibération a d'abord porté sur les affaires de Moniceau-les-Mines, annauphanon

Le ministre de l'intérieur a donné connaissance à ses collègues du premier rapport que M. Schnerb, directeur de la sareté générale, lui a transmis. Les feits que M. Schnerb relate pour les avoir étudiés sur place ne permettent pas encore de détermis ner exactement les origines et le but de ce mouvement socialiste and oriuborinit to sais

Une querelle s'est élevée entre le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre au sujet du chiffre des troupes à envoyer à Montceau les Mines Le général Billot aurait trouvé ridicule le grand déploiement de forces militaires exigé par le ministre de l'intérieur. Pour répondre à cette objection, M. Fallières a donné lecture d'une dépêche arrivée hier matin de Montceau, d'après laquelle, la situation ne cesse pas d'être inquiétante.

De son côté, M. Fallières a dú subir des observations au sujet de son projet sur les récidivistes qui permettrait d'englober les condamnés politiques avec ceux de droit

eure

lastique

ires, les

bernies.

beron à

ste,

le el plus age une

M. Herisson a eu beaucoup de peine à se défendre relativement à la composition de la commission des chemins de fer qui a valu plusieurs soufflets au gouvernement , nous voulons parler de la démission de MM, de Preycinet, Varroy et Sadi-Carnot.

Le conseil s'est ensuite occupé de la si lustion du général Lattemand, arrivé au lerme de son commandement. Il a été décidé que les longs et nombreux services ren

dus à la patrie par le général Lallemand, qui a commandé en chef devant l'ennemi. equivalaient à la condition prescrite par la loi. Il sera dono maintenu à la tête du ter corps d'armée. Phenolips and 180

En ce qui concerne la date de la convocation des Chambres, le conseil, tout en la fixant au 6 novembre, a décidé qu'il y avait lieu avant de publier le décret au Journal officiel, de consulter les présidents des deux Assembleson no'h insmeldment saeriq suo

M. Devès a enfin annoncé à ses collègues qu'il pourrait probablement les saisir de son projet rectifié sur la réforme de la magistrature dans le conseil de samedi prochain.

ACEER, faisant lanctions de doyen al. de

Declaration ministerielle. — Nous croyons savoir, dit le Temps, que le jour de la reprise de la session, le 6 novembre prochain, le ministère lira aux Chambres une déclaration formulant le programme politique que le cabinet n'a pu faire connaître au Parlement, puisqu'il s'est constitué le jour même de la cloture de la session.

LES TROUBLES DE MONTCEAU-LES MINES.

La présence des troupes n'intimide pas les meneurs révolutionnaires come le mayer

De nombreuses lettres contenant des menaces de mort ont encore été adressées à des maîtres mineurs, à des chefs de poste et aux directeurs de la tuilerie de Sain! Pierre, à Montceau-les-Mines.

On signale de nouvelles explosions de dynamite dirigées contre les habitations de plusieurs chefs de postei.

Une importante arrestation a été opérée avant-hier soir à 8 houres, à Sanvignes : c'est celle du nommé Henry, président de la Société de socours mutuels membre de la Société de propagande anarchiste, qu'on soupçonne d'être l'auteur de la tentative d'explosion dirigée contre l'établissement

des Sœurs de Sanvignes.
Une perquisition, faite au domicife de Henry, a amené la découverte d'une grande

quantité de cartouches de dynamite avec leurs mèches toutes préparées.

On a également arrêté un autre individu. Rancier, qui distribuait des placards incen-

Malgré la présence des troupes à Montceau-les-Mines, des affiches rouges, excitant les ouvriers à la révolte, ont encore été placardées l'avant-dernière nuit sur différents

points. à Paris, mais il a répondu que sa présence était encore nécessaire à Montceau-les-Minesuspensent de droit, monseigneusen

Les troupes qui occupent le pays se composent d'un bataillon du 134° d'infanterie, d'un bataillea du 27°, de deux bataillens du 10°, d'un bataillon de chasseurs à pied, de deux escadrons du 16° chasseurs

ncliner, sans rien-dire ni faire, sons toute enfence épiscopale, of qu'il y a jaute à re-

Les récidivistes - De 1876 à 1880 les récidivistes traduits annuellement devant les cours d'assises et déclarés coupables sont au nombre de 4,650. Le nombre des assessins récidisistes pendant cette même période représente 42 0/0 du total des individus condamnés pour assassinat. Le nombre des meurtriers récidivistes est de 38 0/0 sur le nombre total des meurtriers.

Les libérés en état de récidive légale qui, de 1854 à 1855, étaient au nombre de 8,744 en moyenne, atteignent, dans la période de 4876 à 4880, le chiffre effrayant de 15,124.

Le nombre moyen des récidivistes condamnés deux fois dans la même année est monté de 3,235 à 7,220; celui des récidivistes condamnés trois fois et plus, de 544 à

Près de la moitié (45 0/0) des condamnés sortis des maisons centrales en 4878 ont commis de nouveaux méfaits après leur liberation I son a xeenone

Le même individu, déjà frappé par la justice, peut se présenter devant elle jusqu'à dix fois en un an sans voir aggraver sa situa-

Avec cette organisation-là, le vol el le meartre, c'est une carrière ! (Paris.)

La mise à exécution de la circulaire ministérielle concernant la répression contre les orateurs de réunions populaires, vient de recevoir son application à Lyon. Une dizaine de membres de la Fédération du parti révolutionnaire international viennent de recevoir des assignations pour paraître devant des juges d'instruction. Ces braves citoyens déclarent, par une lettre collective, qu'ils n'obéireat pas à la loi.

Nous lisons dans l'Univers

Dans tout ce qu'ont raconté les journaux sur les graves incidents survenus au diocèse de Poitiers, il a été beaucoup question, et presque toujours en termes inexacts, d'une lettre de Me Bellot des Minières, et des « humbles remontrances » du chapitre. Au point où en sont les choses, et pour que les informations solent complètes, il nous semble y avoir avantage pour tout le monde à reproduire les documents imprimés dont il s'agit et qui sont répandus dans tout le diocèse.

Voici d'abord la lettre confidentielle de Mer l'évêque de Poitiers, portant à la connaissance de son clergé un jugement de la sacrée congrégation du Concile :

per on Justine Politiers, le 3 juillet 1882.

a Messieurs et chers coopérateurs,

» Si pénible qu'il soit pour un évêque profondément attaché à chacun de ses prétres d'avoir à faire à son clergé une ouverture de la nature de celle qui va suivre, je me dois à moi-même de vous communiquer une décision émanée de la sacrée congrégation du Concile.

» Les faits auxquels cette décision se rapporte ne sont que trop connus. Tout le diocese sait qu'en décembre dernier, des raisons sérieuses m'obligèrent à retirer à M. l'abbé Louis Klingenhoffen l'aumonerie dont

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève Elle le remercia du raned. Cot culant lei ren

the me change to change news. as had n générouise.

sound our one CHAPITER X of page silgure

or ne and parvenait à generar le son tout ou te

Parlois, le soir, quand, sa garde descendue, ses camerades frileusement serres autour d'un poèle leffeidi, il se promenant à pas presses sur la portion do rempart confide a une defense jusqu'alors platonique, il s'enfonçait si bien en ses réflexions, qu'il n'entendait même plus l'incessant roulement du canon autour de la ville investie.

frevoyait la Joliette, les premiers bonneurs de on union, la beauté sereine de sa femme, l'adorable source de son enfant, cette paix si courte et si pleine des seuls jours heureux de sa vie.

Ri toni ces tresors, il les avait semes au vent des parsiens, pour ne recueillir ensuite que d'amers desenchantements.

Vicilli avant l'age, ruiné par sa dissipation, réenlichi par une infamie, ne méritant plus les baisers de sa fille, separé d'une femme digue de tous les lespects, lie à une semme indigne de la moindre considération, menacé par celle-ci d'une séparetion nouvelle sans que cet éclat put le ramener à son premier foyer... tel était l'état pitoyable d'un homme intelligent, bien doue, à peine parvenu à la moitie de sa carrière.

Quelle vieillesse en perspective, après une jeunesse cupide et une maturité désolée !

Ou s'appuyer pour achever la route, dont tous les charmes, méconnus par tui, s'effondraient sous la main qui les eût voulu ressaisir?

Sa sœur ?... Par convenance sociale, autant que par reste d'affection d'enfauce, il l'avait recueillie, tout en plongeant un regard clairvoyant dans son cour desséché.

L'aimait-elle, seulement ?... Il le voulait croire. La blonde Lucy aimait surtout la vie large, et si le frère eut encore été dans la gêne, ou serait aujourd'hui la blonde Lucy?

Son père?... Après avoir encensé l'idole depuis ses premières années, il en avait vu s'écailler la fausse armure de grandeur et d'honnétaté. Il avait trop appris sur ce bonze du socialisme, place si haut dans son culte filial!... L'estime; en s'en allant, avait emporté l'amour.

Sa fille?... Il l'avait chassée. On la lui refusait. c'était justice.

Caroline?... Il la détestait d'autant plus que, l'avant épousée par calcul, rien ne militait dans ses souvenirs, en faveur de cette femme sans dignité, sans cœur.

Geneviève?... Mais pourquoi senger à Genevieve?... la personne au monde dont il se sentait le moins de droit à réclamer l'aumone d'un peu d'affection; daignerait-elle lui en temoigner encore?

ab chaigm inea an thefra

Pourtant, puisqu'elle l'avait pousse à la réhabili-

Et, perdu dans ses pensees multiples, le volontaire arpentait le chemin de ronde, tout noir, lugubre, qu'illuminait brusquement, d'intervalle en intervalle, le tir d'une de nos pièces d'artillerie.

Geneviève ne cherchait point à savoir si son conseil portait des fruits. Elle se fût reproché. comme une faiblesse vaniteuse, d'attacher un intérêt trop vif à la constatation de son influence sur cette âme vacillante.

Satisfaite d'avoir indiqué le chemin, elle attendait, dans le silence et la prière, que la Providence lui apprit quels progrès faisait le voyageur sur la route du relèvement moral.

Sans qu'aucune pensée vulgaire se mélat à ses sentiments intimes, la jeune femme sentait avec soulagement l'ingénieur arraché au cercle nélaste de son étrange famille.

L'existence du soldat, si monotone qu'elle sût alors, lui semblait plus saine que l'atmosphère de la maison de la rue Rougemont.

Elle estimait plus digne la garde montée aux

remparts, que la vie large dans une aisance relative et une sécurité absolue.

Les camarades mêlés, grossiers peut-être, valaient mieux à son sens, pour cette nature melle, que les tiraillements d'un intérieur troublé et les railleries sceptiques d'une sœur, fervente adepte de la libre-pensée.

Bientot, le bomberdement de Paris, commence férocement par les Prussiens, et les dangers réels qu'il fit courir à nos défenseurs, soldats, gardes nationaux, volontaires, permit d'entrevoir la sortie tant desirée par ceux qu'écrasait l'inaction gouvernementale.

Chaque jour on l'attendait, cette sertie bienheureuse; chaque soir on en abandonnait l'espérance, nour la sentir renaître le lendemain.

Geneviève s'émut de sentir au danger le père de

Pourtant, aucun abattement ne parut sur son beau visage qu'éclairait la pure lueur de la résignation chrétienne.

Oh! comme elle fit prier Jeannine, pour sauvegarder les jours du père, en transformant son âme ! Un jour, Jacques Ferrat dut accompagner un fourgon qui allait chercher des blessés.

Près d'un bastion, fort endommagé la veille par le tir ennemi, il rencontra une ronde de volontaires, parmi lesquels l'ingénieur ne possédait aucun grade.

il était chargé à Poitiers, ainsi qu'une partie de ses pouvoirs. Cet ecclésiastique était coupable au delà de toute expression vis-à-vis de la personne de son évêque et aussi vis-à-vis de l'administration diocésaine.

» Soutenu et encouragé hautement par ceux-là mêmes qui auraient du, les premiers, blamer severement son attitude, ses propos et ses actes, M. l'abbé Louis Klingenhoffen, qui avait déjà été pardonné, crut pouvoir en appeler au Saint-Siège et déposer aux pieds du Souverain-Pontife une plainte qui ajoulait encore à ses fautes.

» Ce recours à Rome, disait-on, était chose grave. Oui, je n'en disconviens pas; c'était grave et très-grave. Mais qui donc avait à redouter les suites et les conséquences de ce procès? Etait-ce l'évêque qui avait si longtemps souffert en silence des outrages inouis, ou bien le prêtre coupable d'avoir ainsi manqué en tout à son évêque, et les adhérents aveugles et passionnés de ce prétre?

» C'est pendant ma tournée pastorale dans l'arrondissement de Parthenay, que la sentence rendue le 5 juin m'est parvenue.

» Elle est brève; deux mots ont suffi. La sacrée congrégation du Concile s'est bornée à dire : lectum ad instantiam. Ce qui signisse, d'après tous les canonistes, qu'après avoir pris connaissance de l'appel de M. l'abbé Louis Klingenhoffen, la sacrée congrégation ne l'a même pas jugé digne de discussion et a passé immédiatement à l'ordre du jour : ad instantiam.

» En écartant ainsi par la question préalable une plainte qu'on s'était plu à présenter comme grosse de périls pour l'évêque, la sacrée congrégation a fait ample et bonne justice.

» On voulait que Rome élevât la voix. Rome a parlé. La cause est donc finie, si tant est qu'il y eut là une cause l

» Notre-Seigneur Jesus-Christ m'est temoin, messieurs et chers coopérateurs, que loin de me glorifier de ce résultat, j'en rougis et en ai l'âme navrée pour ceux qui ont blessé si gratuitement tout ce qu'il y a de plus délicat et de plus généreux dans le cœur d'un évêque.

» J'espère, du moins, que les quelques ecclésiastiques qui se sont montrés oublieux de leurs promesses de respect et d'obéissance envers leur évêque reviendront à des sentiments dignes de leur caractère et de

leur passé. » Cette décision du Saint-Siège ne peut pas ne pas mettre fin à une opposition factieuse que rien, aujourd'hui surtout, ne saurait excuser : tel est mon vœu le plus sincère et tel est le désir du Vicaire même de Jesus-Christ.

» Recevez, messieurs et chers coopérateurs, la nouvelle expression de mon entier et affectueux dévouement.

» + HENRI. . Evêque de Poitiers. »

Voici maintenant les Humbles remontrances, communiquées aux prêtres du diocèse « condentiellement o comme la lettre episcopale

s fair ankerucisi dire dioision saus

« Monseigneur,

» Le chapitre de votre église cathédrale croit qu'il est de son devoir et de son honneur d'adresser à Votre Grandeur d'humbles remontrances à l'occasion de la « Lettre confidentielle » du 3 juillet, « portant à la connaissance de votre clergé un jugement de la sacrée congrégation du Concile.

» Il ne nous appartient pas de rechercher s'il était nécessaire d'accuser, de dénoncer de nouveau, après un jugement quelconque porté, un prêtre des longtemps frappé par yous, réduit momentanément à l'impuissance de se défendre, puni déjà, s'il était coupable, par six mois de souffrances preventives, et force enfin à une expatriation douloureuse.

» Il ne nous appartient pas davantage de discuter si l'on a bien traduit le Lectum ad instantiam de la sacrée congrégation par « l'ordre du jour » ou la dédaigneuse « question préalable »; si l'on a bien interprété le vrai sens de la sentence même, en supposant que la sacrée congrégation signifiait per là qu'elle n'avait « même pas jugé digne de discussion » l'appel porté devant elle; si, véritablement, « la cause est finie », ou si, en d'autres circonstances et sur d'autres motifs, il n'y a pas droit à un nouvel appel.

» Mais « qu'il y eut là une cause » et une cause grave, voità, malgre le doute soulevé par Votre Grandeur, ce qui ne nous paraît pas contestable.

» Et c'est ici que nous demandons permission de vous adresser deux protestations respectueuses: l'une, générale et de droit;

l'autre, personnelle et d'honneur. » La protestation de droit, monseigneur, va contre le passage de votre lettre, déclarant que M. l'abbé Louis Klingenhoffen « ajoutait encore à ses fautes » en déposant une plainte aux pieds du Souverain Pontife, ce qui donnerait à entendre qu'il se faut incliner, sans rien dire ni faire, sous toute sentence épiscopale, et qu'il y a faute à recourir au Saint-Siège, juge pourtant des évêques aussi bien que des simples prêtres.

» La protestation d'honneur porte contre plusieurs passages de la même lettre, où, avec une insistance marquée, nous sommes visés, accusés, flétris, plus que M. l'abbé Louis Klingenhoffen lui-même.

» Qui, en effet, sinon nous, voulez-vous designer, monseigneur, par ceux qui auraient « soutenu et uncouragé hautement » M. l'abbé Louis Klingenhoffen, tandis qu'ils a auraient du, les premiers, le blamer sévèrement »? par ceux qui auraient fait rougir votre front et navré votre âme en blessant « si gratuitement tout ce qu'il a de plus délicat et de plus généreux dans le cœur d'un évêque »? par ces « quelques ecclésiastiques, oublieux de leurs promesses de respect et d'obéissance envers leur évêque », que vous rappelez à « des sentiments dignes de leur caractère et de leur passé »?

» Oui, monseigneur, c'est nous, nécessairement, - et tout voire clergé en a jugé ainsi, — que vous dénoncez à nos frères en ces termes offensants, puisque nous sommes les seuls « ecclésiastiques » de votre diocèse qui soient intervenus officiellement et publiquement dans l'affaire de M. l'abbé Louis

Klingenhoffen. Et en quoi aurions-nous mérité de tels blâmes? Yous savez bien, monseigneur, qu'en délivrant à M. l'abbé Louis Klingenhoffen la pièce testimoniale qu'il nous demandait, nous avons écarté respectueusement, - nos registres en font foi, votre personne sacrée, évité avec soin toute appréciation de votre conduite, et que nous nous sommes bornés à rendre un témoignage indéniable d'honneur et d'affection à un des prêtres les plus honorables et les plus aimés de votre diocèse; à un prêtre qui, frappé sans molifs allégues, - nous ne disons pas sans motifs quelconques, -restait en butte à des soupçons que les accusations un peu moins vagues de votre lettre laissent encore planer sur lui.

» Premier corps ecclésiastique et sénat de votre église de Poitiers, nous avons du défendre notre autorité et notre bonne renommée. Et c'est pourquoi nous sommes venus protester en faveur du droit au nom de tout le clergé diocésain, et repousser toute flétrissure pouvant rejaillir sur nous de plusieurs insinuations de votre lettre. Nous ne saurions permettre que notre conduite, toujours conforme au droit et au devoir, soit qualifiée « d'opposition factieuse ». Guidés toujours par des sentiments « dignes de notre caractère et de notre passé », nous n'avons jamais oublié les « promesse de respect et d'obéissance » dont nous avons eu une si longue habitude. Au besoin, nous les renouvelons aujourd'hui devant vous, et vous prions humblement d'en accueillir la sincère expression.

» De Votre Grandeur, Monseigneur, les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

> + Charles, évêque d'Anthédon; - l'abbé AUBER, faisant fonctions de doyen et de président; - Charbonneau, - J.-Ch. DE LIGRON; -Th. Morisson; - U. MAY-NARD.

N. B. - Manquent deux signatures: celle de M. Heline, vicaire général honoraire, absent, et celle de M. Poutier, secrétaire de l'évêché.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On s'est trop haté de dire que la Sublime-Porte renonçait à l'alliance austro-allemande. M. de Bismark est intervenu et encore une fois la situation de Said-Pacha est très-gravement compromise. Le chancelier a menacé d'abandonner les Torcs à la Russie si le Sultan renonce aux obligations qu'il a contractées vis-à-vis du cabinet de Berlin.

Les fonctionnaires allemands à Constantinople parlent déjà de donner leur démission et le prince de Bulgarie est sur le point de faire un voyage à Berlin.

En résumé, le Sultan a été requis de se prononcer carrément, soit pour l'Allemagne qui saura le protéger, soit pour l'Angleterre gladstonienne qui lui a déjà en réalité pris l'Egypte.

ANGLETERRE. - M. Gladstone et Arabi. -Le premier ministre a promis à M. Joseph I cou ont pu s'en retourner

Colvin que non-seulement Arabi aurait la Colvin que non de dans un temps donné it vie sauve, mais que dune un temps donné it recevrait l'autorisation de retourner en

Le secret de cette intrigue diplomatique est qu'Arabi-Pacha a reçu il y a deux ans uno lettre de M. Gladstone approuvant le programme du parti national en Egypte.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE. Le projet de tunnel sous-marin, qui de vait relier l'Angleterre au continent, parati

Au commencement de l'année, le gouvernement britannique a institue une compis. sion chargée d'examiner ce projet Cou commission, qui avait pour président le général-major sir Archibald Alison, s'est live à une longue enquête, et elle vient de pa blier son rapport dans la forme du Blue

Ce rapport conclut au rejet du projet. Malgre tous les moyens que la science. met à la disposition de l'Angleterre pour rendre le tunnel impraticable en cas de guerre, tels que mines de dynamite etécluses d'inondation, les membres de la commission ont cru devoir repousser l'idée d'un tunnel sous la Manche. Deux voix surlou ont pesé fortement contre l'adoption de celle œuvre conçue par des ingénieurs français, la voix du duc de Cambridge, commandant en chet de l'armée britannique, et la voirde sir Garnet Wolseley, le général en chet de l'expédition d'Egypte.

Ils ont objecté que l'obstruction du los. nel ne serait jamais que temporaire, ou i destruction complète fort difficile, et qu'a conséquence un ennemi envahisseur matte d'un point du littoral pourrait en quelqui jours rétablir la circulation et ouvrir le ler. ritoire à une armée.

De plus, ils ont fait valoir que la Grande Bretagne, perdant par ce tunnel sa position d'île protégée par ses dottes, sem obligée de modifier tout son système mile taire et d'introduire chez elle le service offigatoire pour tous, au lieu du service volen-

Cette dernière considération est, plus que toute autre, de nature à calmer l'enthousiasme de la première heure pour le tuniel. Aussi le Times ne fait-il que reproduitele sentiment général, quand il déclare le proje du tunnel indéfiniment ajourné.

Russir. — La Voix annonce que la ville de Podolsk (province de Moscou) a été le théâtre d'un terrible incendie, qui menscuil de détruire les bâtiments de la Trésorerie, de la Banque, de la Prison, de l'Administration locale et de la Délégation municipale. Tous les dessiers et documents ont pu être évacués

Par ordre de M. le prince Delgoroukow, plusieurs escouades de pompiers de Moscou

ont été expédiées à Podolsk Ce secours a sauvé la ville menacée d'une destruction complète. Le feu a détruit #0 maisons. Vers deux heures du matinaline cendie était localisé, et les pompiers de Men-

Bien qu'il connût sa résolution, le jeune homme, qui le voyait pour la première fois sous l'uniforme, a arrêta tout surpris, tout heureux.

Navait-il pas deviné que; sans en parler jamais, Ganevievo tenait sa pensee tournée vers le nouveau soldal ?

Done, il ferait plaisir à Geneviève en lui racontant sa rencontre.

- Monsieur Ferrat, lui dit spontanement le voloniaire, pouvez-vous me donner des nouvelles de Mme Carves ?

- Parfaitement, monsieur. La santé de Mme Carves était excellente hier.

- Et... ma fille?

a - Mile Jeannine était fraîche encore, malgré les privations.

Léon eut un grand soupir.

- J'espère que le rationnement est toujours régulier dans le XIº arrondissement ? reprit-il avec embarras.
- Aussi régulier qu'insuffisant, oui, monsieur. Nous en sommes à 150 grammes de pain.

- C'est atroce!

- Mne Jeanoine a néanmoins mangé un peu de viande fraiche, cette semaine.
- De la viande fraîche?... Par quel miracle?
- L'ambulance Le Bastu a cu une distribution de mouton. Mme la directrice, qui sait combien i'aime i Mile Jeannine, n'aurait pas voulu frustrer

pourtant un seul malade de son morceau de mouton frais, oh! Seigneur, non! mais un pauvre diable de garde national qui avait recu un éclat d'obus étant mort, là, juste pendant que je soupirais, en regardant couper les portions, Mme Le Bastu m'en a fourré une sans rien dire dans ma poche. La petite fille était centente, allez, mon-

Léon, par un mouvement brusque, saisit la main du jeune typographe et la serra dans ses doigts glaces.

Tout son orgueil s'effondrait devant ce récit neïf. - Merci, dit-il d'une voix changée. Dites à Mme Carvès que vous m'avez rencontré... sous l'habit qu'elle a désiré me voir porler.

Il lâcha la main de Jacques et rejoignit ses camarades à grandes enjambées. La discipline était de bonne composition à cette époque, et le volontaire, encore tout remué de ce court colloque, rentra dans le rang déserté sans que le sergent - un jeune savant italien fort connu depuis par ses travaux - fit mine de s'en apercevoir.

Le soir même, n'étant pas « de veillée », Jacques courut au nº 115 du boulevard du Prince-Eugène, où les pauvres femmes, réunies devant la sumée de deux tisons verts, se rapprochaient pour moins souffrir du froid.

Jacques, toujours joyeusement accueilli, racenta son entretien avec M. Léon Bourgeal, l'intérêt qu'il

avait pris aux santés de la mère et de la fille. l'émotion qu'avait trahie sa poignée de main, enfin son remerciement - si surprenant dans une bouche obstinée à le maudire - et les paroles destinées spécialement à Genevière: « Dites-lui que vous m'avez rencontré... sous l'habit qu'elle a désiré me voir porter » apparata ou se shique cess

Genevière dissimula son trouble en écoutant son protégé. Jeannine embrassa Jacques, parce qu'il avait « vu son père ». Julienne se montre intéressée; Mme Outier ne comprit même pas. Seule, la vieille Marianne, implacable dans ses rancunes, à l'heure où toutes les rancunes tombaient, murmura scandalisée :

- De quoi s'inquiète-1-il, M. Léon?... Et de quoi vient-il inquiéter cette pauvre dame?... Estil divorcé, oui ou non?... Alors, qu'il se lienne où bon lui semble, pourvu que ce ne soit plus ici. Je l'aime mieux aux remparts, moi.

Comme Geneviève gardait le silence, bien que ses yeux éloquents fussent les véritables révélateurs de son intime joie, Jacques lui demanda deuceuniter de cult tetter office one keep

- Et si je retourne au rempart chercher des blessés ?... of al att ... seemite fiera! it is diff a?
- Eh bien?
- Et que je rencontre encore une compagnio de volontaires?... Que dirai-je à celui qui, me voyant, sûrement m'arrêtera?

- Vous lui direz, repondit fermement la jeune femme, que Mme Carrès apprécie comme elle le doit la décision prise... et demande à Dieu de la rendre fructueuse!

- Je le ferai, dit Jacques. Elle le remercia du regard. Cet enfant lui resdait en délicatesse co qu'elle lui veil donné in en générosités.

Jacques se retira sans rien ajouter, sa mississ remplie, avec le sentiment de saire une bonde œuvre, s'il parvenait à reporter à son tour au volontaire la réponse de Mae Carrès.

Marianne prit le lumignon, fumeux qui tentait sa vain d'éclairer l'unique chambre si maigrement chauffée, et reconduisit l'ouvries typographe jusqu'à l'escalier.

Adieu, Jecques, lui dit-elle; croyes mai, sin c'est pour lui faire les commissions de son divarcé de mari que vous venez voir Me Carves il sast mieux ne pas vous déranger de l'ambulance. Si jamais elle pardonne à se mari-là, par exemple l... ce serait à y perdre men nom de Marianne.

Jacques sourit d'abord de la marenriale, sees dans les habitudes de la vieille servante, puis

- Mademoiselle Marianne, ces choses-là sopt trop délicates pour nos idées à nous, mais achez vement: bien ceci : Aussi sur que vous étes une personne respectable, quoique rancanière, Mas Genevière

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 octobre. Les dispositions sont mauvaises. Des réalisations Les disposses de les transactions et les cours debissent dans une proportion importante: 3 0/0, st. 5 et 81.32; amortissable, 81.80, 81.52 et 81.62; 5 0/0, 116.45, 116.35 et 116.45.

La teque du marché des rentes étrangères a été La mais les premiers cours colés ercellente cours c gand nombre et on est retembé à des prix infé-

rients. L'Egypte de 362.50 est retembée à 321.25. Le Turo offert à 13.15 est à 12.90.

Harait

livele

Blue.

cience

cas de

léclu.

com.

e d'un

urtout

le celle

andent

voir de

hel de

a for

04

94'40

le ter-

rande-

posi.

serail

co obli-

US QUE

bunnel

wire le

projet

a ville

tration

vacues.

UKOW,

LOSCON

(J. 1984)

pit 40

elle to

y de la

ui ren-

ne jode

mission

bonne

au vo-

tail 84

rement

he jus-

pgi, si

ivorce

I sent

0. Si

101-11

1586%

STATE

chez

ıt,

Ranque Ottomane est très-offerte de 812.50

La Banque de France a perdu 5 francs à 5,475. le Crédit Foncier fait 1.425. On constate des demandes très-sclives sur les obligations foncières des demandes très-sclives sur les obligations foncières des capitalistes sérieux qui y trouvent un decement sur of un revenu convenablement remu-

Los Magasins Généraux de France et d'Algérie straitens à 525. On peut acheter à ce prix, cette aleur est susceptible d'une plus-value certaine. On fait 508.75 sur l'action de la Foncière de France et d'Algérie avec tendance à la hausse.

le Credit Lyonnais est à 640. Le Crédit Provincial est ferme à 580.

L'intervention de cette société dans la faillite de Bauque de Lyon et de la Loire a produit une

impression favorable dans le public. La Banque Centrale de Crédit est fort recherchee à 520 et 525, le moment nous semble des plus choisis pour les achats.

Le Sucz perd quelques points à 2,670 et 2,660. Gaz fleebit à 1,590. Le Panama est lourd à

Baisse importante des chemins : Lyon, 1,630;

Chronique Locale et de l'Ouest,

Par arreté du 9 octobre, M. Morlay, percepieur de Beaufort-en-Vellée, est nommé ercapteur de la réunion de Saint-Lambertdes-Levées, en remplacement de M. Liberal, qui recoit une autre destination.

La France dit qu'une session supplémentaire des conseils de révision aura lieu le 24 de ce mois (samedi prochain) dans toute la France pour statuer sur les demandes de dispenses formées par les jeunes gens de la classe 1881 qui justifient être soutiens de

Par exception, cette session n'aura lieu dans le département de la Seine que le 25 de ce mois.

On se souvient du conflit qui avait éclaté entre le procureur général près la Cour de la Martinique et les membres de cette Cour. Pour mettre fin à ce constit, dit le Temps, le ministre de la marine et des colonies vient 08 nommer un nouveau procureur général dans cette colonie. Il a choisi M. Coste, procureur de la République à Angers. De son cole, la garde des sceaux vient de nommer produreur de la République à Angers M. Noguères, procureur de la République à

Carrès est une sainte.

Bt, glissant sur la rampe de l'escalier, en vériteble imprudent qui se denne le plaisir d'une gamibrie renouvelée de son enfance, il disparut dans l'abicurilé, et atteignis de cette façon dangereuse la lege de M= Péchu, devant laquelle il retomba, woif purses pieds, au port d'armes.

- Ah! si c'est Dieu possible! s'ecris la bonne dame stupence; me faire des tourments de corps comme ça! ... Vous serez donc gamin de Paris jusu'à la fin de vos jours? erreit em ej , elébear u

- Et je n'ai que dix-neuf ans !... Ça vous proust des émotions variées ! déclara Jacques Ferrat

la quart l'heure après, sérieux et tout pénétré de son rôle, il reprenait le tablier d'ambulancier Pour eller aider le chirurgien à prétiquer un pan-

(A suivre.)

CLAIRE DEICHANDENEUX.

DHOTAR TH 2100-XUAR HE

Ceresh mor Commenced Constitutions

de Gileis, Tontalons et Chaustin des qualités !... Vous péchez par excès de fran-chite. Rosières de manchettes et Pargres en 🛤

De même au même : Mon gendre, il ne faut rien prendre à la PARTURALLY REDUCE AN TRIBE

Météorologie. — Le bureau méléorologique du New-York Herald communique la note suivante:

« Une perturbation cyclonique d'une énergie inconnue s'approchera des côtes de la Grande-Bretagne et de la France, du Sud-Ouest, entre le 47 et le 49. Vents de l'Est au

D'après un arrêt rendu par la Cour d'appel de Bourges, le post-scriptum d'un testament olographe peut valoir comme argument d'interprétation, bien qu'il ne soit ni daté ni signé, pourvu qu'il émane certainement du testateur and de

ECOLE DE TIR DU 70° REGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIR.

The Commence of ha Re

Concours de Tir

Scance du dimanche 22 octobre 1882. AU CHAMP DE TIR DU MENNETON , A TOURS , A MIDI PRÉCIS.

Tout homme de 20 à 40 ans, porteur de son livret ou en tenue militaire, sera admis a concourir. Le Tir sera absolument gra-

Les prix seront décernés sur le champ de Tir, à l'issue du concours.

M. Doussain, capitaine, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, tient à la dispositions des Tireurs des feuilles de route spéciales donnant droit à réduction de moitié sur le prix du chemin de fer. S'adresser à lui pour tous renseignements.

M. James Boyd, représentant du journal The Illustrated London News, journal illustré de Londres, est arrivé à Paris, se rendant à Sanxay (Vienne) pour dessiner les ruines du groupe gallo-romain, découvert par le P. Camille de la Croix.

LA LIBERTE ET L'ÉCOLE ATHÉE OBLIGATOIRE.

Le Courrier d'Angers a recu la lettre sui-

« Monsieur le Directeur,

» Il y a quinze jours, je vous entretenais d'une chouannerie qui était en train de s'organiser dans votre département, et qui avait choisi, pour tirer son premier coup de feu, l'une de vos plus petites communes, le berceau même de la guerre de la Vendée.

» Je vous disais que malgré les bienfaits fort onéreux de la loi sur l'instruction dite gratuite, les pères de famille de cette commune avaient eu à se plaindre de la conduite, par trop laïque, des théories politiques et religieuses, des systèmes d'instruction et d'éducation de leur instituteur. Ils souhaitèrent tout d'abord silencieusement son départ; enfin comme le mai s'accentuait ils se décidérent à le demander. Ni leurs souhaits, ni leurs demandes n'eurent le résultot attendu. En conséquence, ils prirent un grand parti en masse, ils ont retire leurs enfants de l'école. L'instituteur est resté sans un élève, instituteur in partibus, soul avec son deshonneur.

J'apprends aujourd'hui que le gouvernement s'est ému sérieusement de cette grève d'écoliers, en rupture de bans, et que, samedi dernier, il a envoyé sur les lieux un inspecteur, chargé à mitraille de bonnes paroles pour les uns, de ménaces pour les autres; chamarré, comme un arracheur de dents, de tous les rubans et palmes connus et inconnus, de tout ce qui peut davantage frapper l'imagination des masses et en imposer aux esprits faibles.

Mais nos braves campagnards ne s'inquiètent pas pour si peu ; à la vue de l'ennemi, ils se sont retranchés dans leurs demeures, et ont crenelé leurs clôtures. Jusqu'à ce jour, la lutte est toute à leur honneur : ils sont restés sourds devant les menaces, incrédules devant les promesses. J'ai oui dire que l'inspecteur demandait un grand renfort de béliers et de machines de siège pour ébranier à coups redoubles leur résistance; mais ce n'est pas la force qui viendra à bout de nos éméutiers ; derrière leurs remparts, ils serreront encore leurs rangs et formeront le carré.

» Je ne puis cependant vous laisser ignorer que dans cette phalange de héros, il s'est glissé un traître, un judas, qui a entraîné dans sa désertion cinq de ses domestiques.

, data # M.I.

fermiers ou ouvriers. L'école compte donc maintenant six élèves, six apostats. Etait-ce la peine de déranger M. l'Inspecteur pour arriver à un si maigre résultat? En revanche, l'insurrection est débarrassée des impedimenta qui entravent les meilleurs projets, des traitres et des timides: elle ne compte plus que des braves; elle est donc plus forte et plus vivace qu'au premier jour de l'assaut.

» Je me demande toujours ce que va faire le gouvernement de la R. F. Allons-nous voir revivre le siège de Frigolet, d'épique souvenir? Notre brave ministre de la guerre va-t-il mobiliser une ou plusieurs divisions militaires, et mettre le pays en état de siège? Sa Majesté Grévy, que l'histoire toujours juste adějá surnommé Grévy l'Économe, vat-elle chercher à corrompre nos révoltés en dégrévant leurs impôts ou en leur offrant des palmes d'académie? Les pourvoyeurs des parquets recevront-ils l'injonction de faire rentrer dans l'ordre tous les pères de famille récalcitrants? M'est avis qu'il faudra rien moins que tout cela pour venir à bout de ces braves gens; encore ne seront-ils ni vaincus, ni convaincus, car tous sont bien décidés à résister pour leur religion, leur liberté et leur indépendance. Sitôt qu'ils seront libres, la guerre recommen-

» Ainsi donc, le branle est donné, la guerre est officiellement déclarée à la loi de la franc-maconnerie; je sais que dans le courant de cette semaine l'exemple donné par votre petite commune va être suivi dans le département d'Indre-et-Loire, L'insurrection fait tache d'huile. J'espère que partout les pères de famille trouveront, dans ce mode d'opposition, le moyen de résister aux sinistres farceurs qui, sous pretexte d'égalité, prétendent nous asservir à leurs caprices et à leur corruption. Tous les jours on nous parle du droit de grève, de coalition, d'insurrection qui est, paraît-il, le plus saint des devoirs contre les patrons; faisons grève nous aussi; coalisons-nous contre l'Ecole sans Dieu obligatoire; et la loi de l'athéisme ne tardera pas à disparaître, faute d'élèves, sous le poids du mépris et du ridi-

» Enfin, comme pour détruire les insectes et parasites, il suffit de petites causes, il n'est pas défendu d'espérer que, si cette insurrection, minuscule encore, vient à s'étendre et à se généraliser, c'en sera fait de la République. La dernière heure des jouisseurs de notre Directoire ne tardera pas à sonner. M. Grévy fera ses malles, M. Gambetta perdra son ventre et son œil de verre, M. Ferry se fera garçon de café, et le gouvernement de Lilliput aura vécu.

» Amen!

DUN PÈRE DE FAMILLE. D

Empoisonnement. - M. Jean Vialoux, cultivateur à Rochefort-sur-Loire, rentrait chez lui le dimanche 8 octobre, vers six heures du soir, au moment où sa fille préparait le souper, en l'absence de sa mère.

En l'apercevant, celle-ci lui dit : Tiens, papa, voilà des champignons que maman a ramassés nour notre souner Le nère eramina les champignons et reconnaissant qu'ils étaient mauvais, il dit à sa fille : Jette ces champignons, mon enfant, ils ne valent absolument rien. La jeune personne obéit

La mère venant à rentrer sur ces entrefaites, demanda ce qu'on avait fait des champignons, et malgré les remontrances du père et de la fille, elle les ramassa et les fit cuire. Au moment de se mettre à table, le mari engagea de nouveau sa femme à ne pas en manger. Celle-ci ne voulut rien entendre et mangea le plat entier.

Le lundi matin, la femme fut prise de vomissements, mais comme elle y était sujette, on n'y prit pas garde, d'autant plus qu'elle se trouva mieux et que la soirée se passa bien.

Le mardi, le mari vint à Angers. A son retour, vers deux heures de l'après-midi, il trouva sa femme plus mai. On courut chercher le médecin qui prescrivit des remèdes que la malade ne put même pas prendre. Elle expirait à 7 heures 4/2, après deux heures de souffrances, pendant lesquelles elle se plaignait d'une soif ardente. (Etoile.)

BRESSUIRE.

Mercredi dernier, à la gare de Bressuire, une machine, du poids de 80,000 kilos, faisant lentement la manœuvre, est venue,

par suite de la mauvaise opération d'une aiguille, heurter quelques légers obstacles, et, bientôt après, un wagon très-lourdement charge et enraye. Celui-ci a eu les deux essieux, mesurant deux décimètres de diamètre, entièrement courbés, et le contrecoup a été si violent que, malgré les efforts du conducteur, la locomotive, brisant deux rails, a été jetée de côté et a labouré le sable sur une distance de quelques mètres. Ce n'est que le lendemain, à cinq heures du matin, qu'elle a pu être remise en place. Aucun accident de personnes n'est à regrelter.

NANTES.

Insoumission. __ Leclerc (Louis - Pierre). soldat réserviste de la classe de 1873, âgé de 34 ans, né à Saffré (Loire-Inférieure), a été condamné lundi, par le conseil de guerre seant à Nantes, à un mois de prison, pour n'avoir pas accompli sa période d'instruction de 28 jours.

Dimanche, dit le Populaire, de Nantes, un bien triste accident est venu jeter l'émoi dans la commune de Sautron. Un gendarme, qui se sentait indisposé, pria sa femme d'aller lui chercher un purgatif; celle-ci se rendit chez un épicier et demanda du sel d'oseille qu'elle porta à son mari. Le malheureux gendarme avala le terrible corrosif et aussitôt fut pris de douleurs atroces. Dix minutes après, il expirait au milieu des plus cruelles souffrances.

On lit dans la Mode-Bijou:

Le fundi 16 octobre, une animation extraordinaire régnait dans les rues d'Angers.

Il ne s'agissait, cependant, ni de fêtes vélocipédiques, ni de régates ou autres attractions si goûtées du public angevin.

La scule et unique cause de cette animation s'expliquait par l'inauguration des vastes magasins do Palais DES MARCHANDS.

Les nombreux clients de cette maison se sont portés en masse dans le nouvel immeuble et tous ont reconnu les immenses sacrifices faits par les prepriétaires de cette maison dans le but de satisfaire leurs acheteurs.

9,500 personnes se sont présentées aux neuf caisses établies pour éviter tout encombrement.

On peut dire, des aujourd'hui, que le succès de cette grande entreprise est assuré.

L'organisation spéciale et toute exceptionnelle de cette maison, le chiffre d'affaires très-élevé fait par elle, lui permettent, on effet, de restreindre ses bénéfices et de vendre réellement bon marché.

La progression constante de cet établissement est due, nous devons le dire, à la probité qui règle toutes les transactions entre l'acheteur et le ven-

BOURSE DE PARIS

DU 17 OCTOBRE 1882.

Rente	3 0/0 81 0	4
	3 0/0 amortissable 81 60	
Rente	4 1/2	0
Rente	5 0/0.	5

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE PAR DÉCRET EN 1864 CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS Siège social, 54 et 56, rue de Provence, & Paris.

AGENCE DE SAUMER Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques.—Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. - Paiement et Escompte de Coupons (Palement sans frais des Coupons de la Cie de l'Ouest et de la Cie Paris-Lyon-Méditerranée). - Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). - Garde de Titres. Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres.—Assurances (Vie, Incendie, Accidents). - Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant. delical Man legionare of these regional many more west mark super way or .

Aux enchères publiques,

D'UNE MAISON

Et Dépendances,

Situées à Vihiers,

Dépendant de la faillite Massonneau-Lacroix.

L'ADJUDICATION aura lieu de dimanche cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, en l'étude et par le ministère de M. TAHRT, notaire à Vihiers.

On fait savoir : Qu'à la requête de M. Gustave-Philippe Doussain, syndic de faillites, demeurant à Saumur, agissant comme syndic définitif de la faillite de M.

Andre Massonneau-Lacroix, marchand d'engrais à Vihiers,

Ayant pour avoue constitue McCharles-Theophile Beaurepaire, avoue pres le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, nº 12,

Et en vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le trente septembre mil hait cent quatre-vingt-deux, enregistré,

Il sera, le dimanche cinq novembre mil huit cent quatre-vint-deux, à midi, en l'étude et par le ministère de Me Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet, procede à la vente aux encheres publiques deslimmeubles ci-après dé-

DESIGNATION.

1º Une maison d'habitation, située à Vihiers, sur la route nationale nº 160 de Saumur aux Sables-d'Olonne, presentement occupée par M. Maynard, comprenant trois pièces au rezde-chaussee, quatre chambres hautes, grenier au - dessus, cour derrière dans laquelle se trouve une cuisine avec mansarde au-dessus, jardin à la suite, dont partie en vigne.

2º Une autre maison d'habitation, située au même lieu, et contigue à l'article précédent du côté du levant, occupée par M. Massonneau-Lacroix, comprenant trois chambres au rez-dechaussée, deux greniers au-dessus, porche à la suite, cave avec grenier au-dessus de l'autre côté du porche, grande cour derrière dans laquelle se trouvent une écurie avec grenier audessus, lieux d'aisance à la suite, vaste hangar, remise avec buanderie, fenil sur le tout, pompe et réservoir, petite vigne au foud de la cour.

Le tout compris au cadastre de la commune de Vibiers sous le n° 159 de la section B, polygone 3, joignant au nord la route nationale no 160 de Saumur aux Sables-d'Olonne, au levant Audrault, au midi Miau et au couchant Jobin.

Mise à prix, douze mille

S'adresser, pour les renseigne-

1º Mº TABBE, notaire, dépositaire du cahier des charges;

2º A M. BRAUBEPAIRE, avoue, poursuivant la vente, an angorço

Dressé par l'avoué poursuivant sous-

Saumur, le seize octobre mil nuit cent quatre-vingt-doux.
(576) BEAUREPAIRE.

Etudes de M. BEAUREPAIRE, avouélicencie à Saumar, et de M. TAHET. Botaire a Vibiers

Sur conversion de saisie immobilière BT AUX ENCHERES PUBLIQUES, De Différents

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'apres-midi, en l'étude et par le ministère de M. Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir : Qu'à la requête de MM. Gourdon frères, négociants en vins et spiritueux, demeurant à Bordeaux,

Ayant pour avoué constitué Me Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue cendrière, n° 12,

requêle par le Tribunal civil de Saumur, le trente septembre mil huit cent quatre-vignt-deux, enregistré et mentionné aux hypothèques, ledit jugement prononçant la couversion en vente aux enchères de la saisie immobilière pratiquée à la requête de MM. Gourdon frères, sus-nommés, sur Mme Louise Cherpy ou Charpy, veuve du sieur Constant Moricet, ladite dame ancienne marchande de vins à Tigné, et aujourd'hui domestique, demeurant à Vihiers, ladite saisie faite par procèsverhal de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-huit août mil huit cent quatre-vingt-deux, visé conformement à la loi, et enregistre, dénonce et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le premier septem-bre mil huit cent quatre-vingt-deux, volume 32, numéro 22; Il sera, le dimanche cinq novembre

mil huit cent quatre-vingt-deux, a une heure de l'après-midi, en l'étude de Me Tahet, notaire à Vihiers, procódé à la vente aux enchères publiques, par le ministère dudit M. Tahet, commis à cet effet, des immeubles ciaprès designés,

En présence ou elle dûment appelee de M- veuve Constant Moricet, sus-nominée, ayant pour avoué constitué Me Coquebert de Neuville.

DESIGNATION.

1. Une cour entourée de murs, située au bourg de Tigné, au lieu dit Gastine, d'une superficie de trois ares environ, dans laquelle se trouvent trois petits toits en pierre, joignant au levant la route, à l'ouest David.

2º Une autre cour, située au même endroit, d'une superficie d'environ un are soixante-six centiares, dans laquelle se trouvent un petit cellier, un pressoir, une petite construction à la suite du cellier, et cabinet d'ai-sances, joignant au midi David, au nord veuve Ragueneau.

3º Une maison, située au même endroit, ouvrant sur la deuxième cour ci-dessus désignée, composée de deux chambres basses à feu, avec grenier au-dessus, un cellier y attenant, joi-gnant au nord veuve Ragueneau, au midi David, au levant la maison ci-

4º Un morceau de terre en jardin, situé au même endroit, contenant environ douze ares vingt-six centiares, joignant veuve Ragueneau au couchant et au nord, au levant la maison ci-dessus désignée.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2.000

S'adresser, pour les renseigne-

1º A M. TARRY, notaire, dépositaire du cahier des charges; 2º A Mº BRAUREPAIRE, avoue poursuivant la vente;

3° A M° COQUEBERT DE NEUVILLE avoué de la veuve Moricet. Dresse par l'avoué poursuivant,

soussigné. Saumur, le dix-huit octobre mil huit cent quatro-vingt-deux. BEAUREPAIRE.

VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Nommée le Petit-Epluchard

Située à Angers, conton de Saint-Laud, ruc de Frémur, traversée par le nouveau boulevard, en face le parc à

Elle comprend maisons de maître et de fermier, beaux jardins et deux pièces de terre. Le tout comprend environ 13,500 metres carres.

S'adresser, pour visiter, aux loca-taires, et, pour traiter, a Mas Mesner, 15, rue du Temple, Saumur. (514)

VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

GRANDED MAISON

Avec JARDIN

Cours, REMISE ET ECURIE.

Stadresser à Mme Parition, rue du Presbytere. (563)

LOUER PRESENTEMENT,

MAISON BOURGEOISE

Avec caves, servitudes of jardin bien affruité, Ancienne route de Tours, à 10 minutes

de la gare d'Orléans. S'adressor a M. DUPONT, 32, rue (565)

Etude de M. MEHOUAS, notaire à Saumur.

AVENDRE

TRES-JOLIE MAISON DE MAITRE Nommée LABBARDAYE,

Situde commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Lon-que, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 metres de la gare pro-jetée du chemin de fer de Saumur à Bauge, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rezde-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sollerie; au 1er étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potagor, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M. Mr-MOUAS, notaire à Saumur; à MM. Simon, propriétaire à Boce, et Grif-FATON, expert à Beaufort.

Étude de M. MEHOUAS, notaire à Saumur. and Januari lines

NE THE REST OF

PAR ADJUDICATION Le dimanche 29 octobre 1882:

1. UNE MAISON et ses dépendances, situées à l'Aireau, commune de Saint-Lambert-des-Levens;

2º Et 20 ares 65 centiares de terre; situes à Gravouilleau, même com-

Appartenant à M. Pierre Legen. Facilité de traiter avant l'adjudi-

S'adresser audit M. MEHOUAS.

a Am VENDRE OU A ARRENTER une maison

Avec Jardins, Située à Saumur, rue Notre-Dame,

"salissiaq nº 55.

S'adresser à M. Bariller, même rue.

A'LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON Située rue d'Orléans, nº 12.

S'adresser à M. GIBARD, libraire.

Etudes de Mos AUBOYER et LAUMO. NIER, notaires à Saumur.

VENDEE HOUSE A L'AMIABLE,

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M. Florent CHAUVET, de Varrains.

1. - Commune de Longué.

1º La ferme de Souvenette-de-l'Ormeau, contenant 14 hectares 37 arcs 20 centiares.

2 La ferme de la Bouillarderie contenant 8 hectares 45 ares 50 centiares.

II. - Commune de la Breille.

3º Une sapinière, nommée le Chardonnet ou les Champs-Blancs, contenant 1 hectare 5 ares 85 centiares. 4º Un bois taillis, nommé la Cou-

lière, contenant 79 ares. 5° Une parcelle de bois taillis et sapins, au lieu dit la Pitière, contenant 55 ares.

III. - Commune de Villebernier.

6º La ferme de Pâtureaux, contenant 17 hectares 9 ares 70 centiares.

S'adresser, pour tous renseigne-ments: à M° Auboyer; en l'étude de M° Laumonier; à M. Carret, proprietaire a Varrains, et à M. Anis, propriétaire à Saumur. (552)

Manufacture de Pianos et Orgues 12 Médailles d'honneur.

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. Gano, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal vollag agoong (570) ON DÉSIRE trouver un homme

pour cultiver à moitié un vaste jarding

S'adresser au burcau du journal.

Etudes de M. HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M. Guéain, et de M. Guéain, et rue des Quatre-Toues, 48.

VENDRE

PAR ADJUDICATION Aux enchères publiques,

Le dimanche 12 novembre 1882, d'une heure du soir, En l'étude dudit Me HILAIRE .

UNE FERM Nommée PERTREUX

Comprenant des bâtiments d'hat. Comprenant des battments d'habi-tation et d'exploitation, cour, issue-terres labourables prés, pature bois taillis et sapinières : le touraits en la commune de lumelles d'us contenance de soixante-six hectare contenance de soixante-six hectare trente-huit ares treize centiares.

Sur la mise à priz de 90,000 fr. S'adresser pour les repage ments , auxdits Met Hillaire et Co

UN HOMME MARIE, munide bonner références, demande un emplo comme régisseur, comptable Surveillant dans une maison commerce ou une usine. S'adresser au bureau du journal.

Bource nº 7. — Appareil urinaire, graveile Source nº 9. — Maladios des organes desta dos ages approximatif de bicarbonates alons contonus dans chaoune des sources.

Chez les Mds d'Eaux minérales à Pharmaches

ence

10

tio

POUHON DU PRINCH DE CONDR.— Rau minérale les en fer. L'abondance d'aclée aarbonique d'ontient, maintient le fer à l'état de diabnarraite et la rend très digestive.— Très lutaire dans toutes les maisdies où le la prodonné. Chez ice Pharmacions et Mde d'Eavy min

VICHY SOURCE LARDY Significant control of the contr

de REVENU PAR AN LIRE 16.8 MYSTERES do 14. BOURSE

Envoi grafuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 4 O Millions de Pa PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

Tus ioi of ab Thorong Saumur, imprimerie de P. GODET. un insiguos as

CHEMISERIE SPECIALE

BUDDIOS BOR ouninevalues

(piece et poignets comp. ...)

1 à 4, longueur du plastron.

5 à 5, le tour sous les bras.

6 à 6. le tour de la taille. 1 à 7, longueur de la jupe, derrière. Au 8

EXEMPLE POUR 35 PROPORTIONNE 38. 14.78. 27. 99. 80. 103. 5: 6° 7° Mesures : 1" 2º artion and de ses comestiques,

brode b tool though Maison la plus importante dans son genre MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

steuest A Henoutelan Aunitation in leurs demendes n'euren

a a respire 6 , av Bue d'Orleans,

Les soins apportes à la confection de tous mes modèles ont donné mes chemises une grande reputation et un succès sans précédent Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieus. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, -7,78, -9 fr., -9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignet en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr Nora. — Comme garantie de la bonne exécution du travail un met dèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assure de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étofie employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNEES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni 4,75 — 5,75, — 6,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, sol et poignets en toile, avec guir landes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

Mesure: 1 a 1 torrelle de la company de l

Mesure, 1 à 1, tour du con.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).

Assortiment complet de Gilets. Pantalons et Chaus Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chausselles

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre GANTS CIVILS ET MILITARES Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.